



Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées  
Hôtel de France  
2 bis place Royale  
64000 Pau  
PAU, le 30 novembre 2018

*Copies : M. Jean-Paul Brin, premier-adjoint  
Mme le Maire de Mazères-Lezons, Monique Sémavoine  
M. le Maire de Bizanos, René Arribes  
M. Michel Capéran, adjoint aux travaux  
M. Arnaud Binder, directeur des mobilités*

Objet : la réponse du Préfet au sujet de la passerelle

Monsieur le Président,

Nous avons étudié attentivement la réponse du préfet à votre courrier concernant la faisabilité d'une rampe d'accès à la passerelle Bizanos/Mazères-Lezons.

Nous notons avec satisfaction que rien ne s'oppose a priori à la construction d'une telle rampe. Nous relevons en particulier que le projet n'est pas soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau si l'emprise totale au sol ne dépasse pas pas 400 m2. Un projet respectant la pente de cheminement légale continue de 4 % et la largeur minimale de 1 m 40 pour un dénivelé de 5 m 10 ne devrait pas dépasser cette emprise. Une conception technique adaptée devra répondre aux prescriptions du plan de prévention des risques d'inondation et n'avoir qu'un nombre d'appuis limité résistant aux crues du gave.

Nous relevons également que, même si le projet de talus se trouve sur un Espace Boisé Classé, une demande de défrichement n'est pas nécessaire dans ce cas. Une déclaration auprès de l'Architecte des Bâtiments de France et une éventuelle modification du Plan Local d'Urbanisme devraient ouvrir la voie à cette réalisation que nous attendons tous de nos vœux.

**Le vélo, plus qu'un  
sport,  
un moyen de transport**



**Association « Pau à Vélo »**  
en cours de re-domiciliation  
Tél. 07 69 62 75 56  
E-mail [pau@fubicy.org](mailto:pau@fubicy.org),  
Web [www.pauavelo.fr](http://www.pauavelo.fr)

Association membre de la FUB  
(Fédération française des Usagers de la  
Bicyclette)

---

SIRET 533-208-724-00013 · APE  
9499Z

En somme, c'est possible, il suffit de vouloir le faire !

Reste la question du coût de cette réalisation, mais là encore, à supposer que la Communauté d'Agglomération n'en ait pas les moyens, elle va pouvoir compter désormais sur une participation du fonds vélo, inédit par son ampleur, de 350 M € dans le cadre du projet de Loi d'Orientation Mobilités qui vient d'être présenté au Conseil des Ministres du 26 novembre et dont un des objets est précisément de " lutter contre les ruptures de pistes cyclables " (source : dossier de presse officiel de la Loi d'Orientation Mobilités). Certes, bien d'autres cas de ruptures de voies cyclables existent dans l'agglomération qui devront également bénéficier de cette aide, mais cette passerelle, ouvrage d'art de qualité en même temps que raté spectaculaire devra en bénéficier en premier puisqu'elle ne remplit pas sa fonction.

Nous sommes donc très optimistes et, puisqu'il n'y a plus d'obstacles, nous espérons que vous aurez à coeur de rendre cette belle passerelle enfin accessible à tous.

Veillez agréer, M. le président de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées, l'expression de nos sentiments dévoués.

**Le vélo, plus qu'un  
sport,  
un moyen de transport**



**Association « Pau à Vélo »**  
en cours de re-domiciliation  
Tél. 07 69 62 75 56  
E-mail [pau@fubicy.org](mailto:pau@fubicy.org),  
Web [www.pauavelo.fr](http://www.pauavelo.fr)

Association membre de la FUB  
(Fédération française des Usagers de la  
Bicyclette)

---

SIRET 533-208-724-00013 · APE  
9499Z